

■ **Fondation Jacques et Marguerite Chenevière**, à Genève (FOSC du 17.08.1992, p. 3874). Les pouvoirs de Sottaz André, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Gonet Nicolas, de Vuarrens, à Commugny, membre du conseil, signe collectivement à deux.
Journal no 9036 du 08.08.2003
(01129314 / CH-660.0.767.992-2)